

Nomination du Doyen de l'UFR des Sciences Technologies Environnement (STE)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation et en particulier les articles L712-2 et L781-1 à L781-3 ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021 ;
- Vu** les statuts de l'UFR des Sciences Technologies Environnement (STE) approuvés par le Conseil d'Administration du 15 avril 2021 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté CAB 2021-3 en date du 4 janvier 2021 nommant Monsieur Christophe ROOS, Directeur du Département Scientifique Interfacultaire (DSI) ;
- Vu** la délibération n° 2021-29 du Conseil d'Administration 15 avril 2021 approuvant la transformation du DSI en UFR des Sciences Technologies Environnement (STE) et la validation de ses statuts ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Christophe ROOS, Professeur des Universités, est nommé Doyen de l'UFR des Sciences Technologies Environnement de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **15 avril 2021** et jusqu'au **17 décembre 2025**.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à la publicité sur le site de l'Université des Antilles.

Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 6 mai 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY